VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE—SANS LIMITE NI RESERVE

SPLENDIDES PROPRIETES PRODUCTRICES DE REVENUS

Dans le Cœur du Quartier des Affaires de la rue Dryades

Portant les Nos Municipaux 1212-14-16-18-20-24 rue Dryades,

Se Composant de deux Cottages Doubles, un Cottage Simple et une Maison de Résidence à deux étages, Actions, Meubles, etc.

Lily Barthe, épouse de Geo. H. Dougherty et autres mineurs de Herbert Hugo et Henry Frank Schneider—No 97,617—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet—MARDI le 5 septembre 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne ou cette vide, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre rendu le 25 juillet 1911, et signé le 31 juillet 1911, par l'Honorable Geo. H. Theard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressée les effets ci-après décrits mobiliers et immobiliers à savoir:

1. Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dryades, Clio, Erato et Baronne, désigné par la lettre A sur un plan de Danney & Waddill, daté du 28 juin 1911.

Ledit terrain mesure 17 pieds 10 pouces 2 lignes (17' 10" 2'''), de façade rue Dryades la même largeur à l'arrière sur une profondeur de 110 pieds 9 pouces 6 lignes (110' 9" 6'''), entre lignes égales et parallèles. Etant la même propriété acquise par les pétitionnaires et les défendeurs de la succession de Fred Barthe, No 96,365 du dossier de la Cour Civile de District, ledit jugement étant de record C O B 240, folio 366.

Les amélioration se composent d'un cottage simple ayant sept chambres, portant le No municipal 1224 rue Dryades.

2. Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages et privilèges qui s'y trouvent, situé dans les mêmes dimensions et carré que le précédent, désigné sur le même plan que le terrain B. Ledit terrain mesure 35 pieds, 5 pouces 0 ligne (35' 5" 0'''), de façade rue Dryades la même largeur à l'arrière, sur 110 pieds, 9 pouces, 6 lignes (110' 9" 6'''), de profondeur entre lignes égales et parallèles. Etant la même propriété acquise par les personnes et les défendeurs de la succession de Fred Barthe, No 96,365 du dossier de la Cour Civile de District et de Record C. O. D. 240, folio 366.

Les améliorations se composent d'un splendide cottage double chaque côté ayant sept chambres, portant les Nos municipaux 1218-20 rue Dryades.

3. Un certain terrain ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droit passages et privilèges qui s'y trouvent ou y appartenant situé dans les mêmes district et carré que les premiers décrits et désignés sur le même plan que le terrain C. Ledit terrain mesure 34 pieds 0 pouce 7 lignes de façade rue Dryades sur 37 pieds 0 pouce sur les lignes de derrière sur une profondeur de la ligne du terrain B, 110 pieds, 9 pouces 6 lignes (110' 9" 6'''), autre ligne de 106 pieds avant une profondeur de 45 pieds 6 pouces de ligne (45' 6") ligne de 65 pieds 3 pouces 6 lignes (65' 3" 6'''), et une profondeur sur les terrains C et D plus que 3 pouces 6 lignes (65' 3" 6'''). Etant la même propriété acquise par les pétitionnaires et les défendeurs de la succession de Fred Barthe, No 96,365 du dossier de la Cour Civile de District, ledit jugement étant enregistré dans le livre des transferts 240 folio 366.

Les améliorations consistent en une bâtisse simple à deux étages huit chambres, hangar, etc., connue comme No 1212 rue Dryades.

5. Six actions du fonds capital de la Textonia Insurance Company de la ville de la Nouvelle-Orléans représentées par certificat No 214, valeur au pair de $100 chacune.

6. Un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré dans cette affaire.

Conditions—Comptant, pour les actions, effets et meubles de maison. Propriété foncière comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer les taxes de 1911, pour les frais de tous certificats, et pour l'acte de vente pardevant Alvin E. Hebert, notaire. Les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur que de la date du passage de l'acte de vente. 10 0/0 de dépôt requis au moment de l'adjudication.

John Dymond Sr., avocat des demandeurs.
E. W. Kettus, avocat des défendeurs.
Harry Monnet, avocat des défendeurs.
1 août—1 6 13 20 27—sept 3 5

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D. 97,022.

Succession de AUGUSTIN MARION BENEDIO.

VENTE SANS LIMITE OU RESERVE.

Quatre Splendides Terrains dans le Sixième District,

2 Faisant Face à l'Avenue Napoléon et 2 Faisant Face à la rue Sud Franklin, Nos

Dans l'Ilet borné par les rues Jena et Sud Liberté.

—AUSSI—

50 Actions Ordinaires de la New Orleans Railway & Light Company.
12 Actions de la Lambou-Noel Lumber and Manufacturing Company.
1 Action de la Young Men's Gymnastic Club.

A l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

MARDI, LE 29 AOUT 1911.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D maintenant absent en congé, dans l'affaire intitulée Succession de Augustin Marion Benedict, Dossier No 97,022, le dit ordre daté et signé du 25 juillet 1911, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, à l'enchère publique, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° (12) Douze actions de la Lambou-Noel Lumber and Manufacturing Co., représentée par certificat No 17, délivré à Augustin M. Benedic le 28 janvier 1895, valeur au pair de cent ($100) dollars par action.

2° (50) Cinquante actions du fonds capital de la New Orleans Railway and Light Co. (ordinaire), représentées par certificat "C" No 1,272, au nom de Augustin M. Benedic, valeur au pair de cent ($100) dollars par action.

3° Certificat No 3,949 de la Young Men's Gymnastic Club daté du 20 avril 1893, pour une action du fonds capital dudit club, valeur au pair de cinquante ($50) dollars.

4° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., et tous les droits, voies, privilèges, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet 544, borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Sud Franklin et Sud Liberté, désignés par les Nos 3 et 4 sur un devis par H. C. Brown, voyer, annexé à un acte passé pardevant Jno C. Ward, notaire en cette ville, le 20 mars 1896, d'après lequel devis ledit lot No 3 commence à un point soixante pieds de l'encoignure de l'avenue Napoléon et la rue Franklin, contigu au lot 4, et chacun des dits lots, mesurant trente pieds de face à l'avenue Napoléon sur une profondeur de cent vingt pieds, cinq pouces et quatre lignes (12' 5" 4''') entre lignes égales et parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par Augustin M. Benedic de William E. Ran, par acte passé pardevant F. J. Puig, notaire, le 5me jour d'août 1902, enregistré dans le livre des transferts 187, fol. 571.

5° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, situés dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les numéros treize et quatorze sur un devis par S. G. Detlefsen, voyer, annexé à un acte pardevant A. B. Léopold, notaire, de la date du 27 février 1903, d'après lequel devis lesdits lots mesurant chacun trente pieds au pouce et quatre lignes (30' 1" 4''') de face à la rue Sud Franklin sur une profondeur de cent cinquante (150') pieds entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par ledit Augustin M. Benedic de Thomas M. Madden par acte passé pardevant A. E. Hebert, notaire, le 20me jour de février 1905, enregistré dans le livre des transferts 204, fol. 322.

Conditions — Comptant, pour les actions avant que le transfert soit fait. La propriété foncière, comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour 1911, et de payer pour tout certificat nécessaire.

Les actes de vente pardevant Alvin Edward Hébert, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.
John Dymond, Jr. avocat pour l'exécuteur testamentaire.
29 juil—29 30—août 6 13 20 27 29

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE —EN— PARTAGE

W. Harry Clark vs Mac Kate O'Connor et als.

No 97,595—Cour Civile de District, Division "C".

COTTAGE SIMPLE DE CHOIX,

Ayant 7 Chambres, Chambre à Bain Moderne,

1215 RUE MILAN,

Entre les rues Colisée et Perrier.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD.—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 14 septembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 27 juillet, et le jugement signé en cour ouverte le 4 août 1911, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, savoir—

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Six ème district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Milan, Colisée, Perrier et Marengo. Lesdits lots sont désignés par les Nos 4 et 5 et mesurent comme suit, savoir: Le lot No 4 mesure 28 pieds 6 pouces de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur. Ledit lot No 5 mesure 28 pieds 7 pouces de face à la rue Milan Sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations sont connues comme le No 1213½ rue Milan, et comprennent un cottage simple contenant 7 chambres chambre à bain connections d'eau et d'égout, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer au dessus et en plus du prix d'adjudication toutes les taxes sur ladite propriété pour l'année 1911. L'acte de vente pardevant Arthur B. Leopold, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs.
13 août—13 20 27—sept 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE

William F. Sherwood vs Henry Graham, et als.

No 90,009—Cour Civile de District—Division B.

AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR.

Trois Terrains de Valeur

Rue Irma, borné par les rues Lower Line, Pine et Ann.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, le 24 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 20 octobre 1909, et le jugement signé en Cour ouverte le 26 octobre 1909, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Lowerline, Pine, Irma et Ann, désignés comme lots Nos 12, 13 et 14 dans l'Ilet No 54, lesdits lots mesurant chacun trente pieds de face à la rue Irma, autrefois Louisa, sur cent vingt pieds de profondeur fermant le coin des rues Pine et Irma.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Sidney F. Gautier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.
23 juil—23 30—août 6 13 20 24

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de M. et Mme Visco Carolmich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 95,902—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John P. Sullivan, avocat de fait de Mme Sophie Soatag, épouse de Hector Terni, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Arthur Landry, avocat.
12 aout—12 16 21

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. J.

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Par Miltenberger & Hincks

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOSEPH PURPE.

No 96,525—Cour Civile de District—Division "C".

SANS LIMITE OU RESERVE.

Cottage Double dans le 4me District.

Terrain 50' x 114', Mesure Française.

Nos 615-617 RUE STE-MARIE,

Entre les Rues St Thomas et Clapiers.

PAR MILTENBERGER & HINCKS—Encrest Miltenberger Jr. Encanteur—JEUDI, le 24 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre rendu le 14 juillet 1911 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par le Chemin Félicité, les rues St Thomas (autrefois Burton), Ste-Marie et Chippewa, désigné par le No 3 sur un plan par C. F. Zimpelmeyer, daté du 12 mai 1831, déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, notaire, et que l'on trouve ci-jointe, quatre pieds de face à la rue Ste-Marie sur cent quatorze pieds de profondeur mesure française. Les bâtisses et améliorations à la dessus sont désignées par les Nos 615-617 rue Ste Marie.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres avant cuisine à part dans le fond, mais grand hangar dans le fond du No 617, citernes etc., grande cour.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant payer les taxes de l'année 1911, en sus et en plus du prix de la vente. Un dépôt de dix pour cent requis au moment de l'adjudication avec encanteur. L'acte de vente pardevant Chas. I. Dereichard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

MILTENBERGER & HINCKS, Encanteurs 235 rue Baronne.
Anthony J. Kossl, avocat.
22 juil—23 30—août 6 13 20 24

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Joli Cottage Simple 2215 rue Bourgogne, entre l'avenue Champs Elysées et la rue Marigny.

Succession de Mme Margaret Hartwick veuve de John Alway.

No 96,152—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 19 SEPTEMBRE 1911

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre signé le 18 août 1911, par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisème District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bourgogne, Kempart, Marigny et Champs-Elysées, désigné comme lot No 24 sur un plan de Joseph Pilié, laquelle portion de terre mesure 25 pieds de face à la rue Bourgogne sur 51 pieds quatre et demi pouces de profondeur, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par le No 2215 rue Bourgogne, et comprennent un cottage simple ayant deux étages à l'arrière, ayant 9 chambres corridor, chambre à bain, etc., ayant la connection des égouts et de l'eau.

Conditions—1/3 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste s'il y en a, à 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur et toutes les causes usuelles de sécurités, les billets portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication publique s'ils sont donnés partiellement en considération du prix d'achat et l'acquéreur paiera les taxes de 1911, 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 aout—19 20 27—sept 3 10 17 18 19

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR

AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR

E. H. Farrar vs St Louis, New Orleans, Atlantic Canal and Transportation Company.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 97,150.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI 22 AOUT 1911

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan au plus haut enchérisseur, pour du comptant, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 12 juillet 1911, dans la susdite affaire—

Toute la propriété mobilière et immobilière qu'il y a, et toutes les franchises de la St. Louis New Orleans Atlantic Canal and Transportation Company et particulièrement la propriété suivante:

1° La franchise accordée par l'Etat de la Louisiane à la Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company par acte No 116 de la Législature de l'Etat de la Louisiane de 1860, pour se servir et usager et améliorer la Bayou Dupré dans la paroisse St. Bernard comme partie de son canal et le cours d'eau du Lac Borgne à la rivière Mississipi.

2. La franchise accordée par l'Etat de la Louisiane à Richard Stewart et ses associés par acte No 98 des lois de 1855 pour relier les eaux de la rivière Mississipi et du Lac Borgne par un canal à travers la paroisse de St Bernard, laquelle franchise fut vendue à la Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company par Stewart et ses associés.

Toutes les franchises ci-dessus décrites ayant été vendues et étant devenues la propriété de ladite St Louis, New Orleans, Atlantic Canal and Transportation Company comme les successeurs de la Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Scott E. Beer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Richard Lyons, receveur.
21 juil—21 30 août 6 20 22

Louis C. Spear & Co

Maison Double à Deux Etages.

No 2115 Promenade Carondelet, entre les rues Johnson et Galvez.

PAR LOUIS C. SPEAR & Co. Louis C. Spear, Encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 7 septembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, conformément à un jugement rendu le 2 juin 1911, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la Succession de Julius Andersou, No 92,103, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 270, borné par la Promenade Carondelet, les rues Johnson, Galvez et St-Pierre; ledit lot commence à une distance de 91 pieds 11 pouces et 2 lignes de l'encoignure de la rue Johnson et mesurant 30 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur de 175 pieds 10 pouces sur la ligne de côté le plus près de la rue Galvez, et 174 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la ligne vers la rue Johnson, et 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond. Acquis par le défunt Julius Anderson de Geo. Rike, le 27 avril 1905, par acte pardevant J. F. Meunier, notaire, enregistré dans le Bureau des Transferts 192, folio 327.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages flanquée de la banquette, ayant galerie sur le devant et sur le côté, et quatre ou cinq chambres de chaque côté, lieu d'aisances et autres convenances, aussi une grande cour sur le côté, convenable pour le commerce de bois et de charbon.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et de payer pour les taxes de 1911 et pour tous certificats. L'acte de vente devant être passé pardevant Ethelbred M. Stafford, notaire, en cette ville aux frais de l'acquéreur.

L. H. Barns, avocat du demandeur.
W. H. Robinson avocat du défendeur.
6 août—6 13 20 27—sept 3 7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Wilhelmina Schilling, veuve de James R. Flood.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,784—Division A.—Attendu que James B. Bettemiere a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Wilhelmina Schilling, veuve de James R. Flood, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. M. Buckmann avocat.
16 août—16 20 25

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chance pour un Placement

DANS LE

Sixième District

COTTAGE SIMPLE

No 412 rue Calhoun

Entre les Rues de Lyons et de Louis.

SUCCESSION DE PLEASANT JOHNSON

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY Co., W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 385 rue Carondelet—MARDI, le 19 septembre 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 14 août 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No 1546, autrefois l'Ilet No 116, borné par les rues Hope, Dumaine, St Antoine et Annette, originellement désigné comme un lot sous le No 12, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, prescriptions, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 1374, autrefois l'Ilet No 105 du Faubourg Marigny, borné par les rues Magistrat (maintenant Dorgenois), Law, St. Antoine et Bagatelle (maintenant Bourbon), originalement désignés comme un lot sous le No 1, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Lesdits lots formant l'encoignure des rues St Antoine et Dorgenois.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, en sus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente; l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. K. Graham, notaire, aux frais des acquéreurs.

O. C. Friedrichs, avocat.
23 juil — 23 30—août 6 13 20 24

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Bons Terrains dans le Troisième District pour bâtir.

Succession de Michel Gillise.

No 96,606—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL.—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 24 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 20 juillet 1911 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 1546, autrefois l'Ilet No 116, borné par les rues Hope, Dumaine, St Antoine et Annette, originellement désignés comme un lot sous le No 12, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, prescriptions, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 1374, autrefois l'Ilet No 105 du Faubourg Marigny, borné par les rues Magistrat (maintenant Dorgenois), Law, St. Antoine et Bagatelle (maintenant Bourbon), originalement désignés comme un lot sous le No 1, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Lesdits lots formant l'encoignure des rues St Antoine et Dorgenois.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, en sus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente; l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. K. Graham, notaire, aux frais des acquéreurs.

O. C. Friedrichs, avocat.
23 juil — 23 30—août 6 13 20 24

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.—Division B — No 95,205.

Succession de Mme Félicie Oubre, veuve de Raphael Beauvais.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dossier No 95,205, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Félicie Oubre, veuve de Raphael Beauvais, ledit ordre daté et signé le 17 juillet 1911 et adressé à Joseph L. Onorato Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 24 août 1911 la propriété foncière décrite en l'inventaire enregistré, ci-après, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District, dans l'Ilet No 39, borné par les rues Constantinople, Marengo, Chestnut et Collège, désigné comme lots 18 et partie de 17 sur un devis marqué A, annexé à un acte passé pardevant F. D. Augustin, ancien notaire en cette ville, le 22 mars 1869; le lot 18 mesurant 32 pieds de face à la rue Constantinople sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et partie du lot 17 mesurant dix-huit pieds de face à la rue Constantinople sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, les lots sont contigus et le lot 18 forme le coin des rues Chestnut et Constantinople.

2° Un certain lot de terre dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus désignée par la lettre B, composé des parties des lots 16 et 17, sur un devis de D. E. Seghers, le 25 septembre 1895, annexé à un acte passé devant W. R. Ker, le 18 septembre 1902 commençant cinquante pieds de l'encoignure des rues Constantinople et Chestnut et mesurant trente pieds de face à la rue Constantinople sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant payer les taxes de 1911, et les actes de vente s'il y en a pardevant Philip Gensler Jr notaire, aux frais des acquéreurs incluant tous certificats; les acquéreurs devant déposer 10 pour cent (ne portant pas intérêt) au moment de l'adjudication avec

Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

Merrick, Lewis, Gensler et Shwartz, avocats.
23 juil—23 30—août 6 13 20 24

I. B. Rennyson.

VENTE DE SUCCESSION

JEUDI le 24 août 1911

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi.

Une belle maison double à deux étages, 1215-17 rue Dumaine entre le Boulevard Morgan et la rue Solomon comprenant 3 chambres à coucher, vestibule et chambre à bain, arrière-cour, hangar, eau et gaz, toilette extérieure, eau de ville, système d'égouts, ayant une façade de 60 pieds sur chaque côté de la Nouvelle Numérotation, sur une profondeur de 120 pieds environ, ayant une ligne de 30 pieds sur la rue Dumaine, ou le tout mesure 30 pieds sur une ligne de 120 pieds environ.

Deux belles cottages de 3001 à 3005 Oliver Barracks, rue de la Pauline, ayant chacun deux chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine, petite galerie et banquette avant, galerie sur derrière, eau et latrines.

Dix (10) magnifiques terrains à bâtir dans le quartier Villere, sur la ligne entre Marais et Miro, rue Miro.

Ces lots sont dans le Restaurant du vieux Prospère, 707 rue St Charles, pour être vendus comme ci-dessous indiqué:

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, daté de ce jour le 14 juillet 1911, dans l'affaire de la Succession de Mme Emma Hoffman, No 96,670, je vendrai à l'encan la propriété suivante à l'étude de la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI 24 août 1911—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par la rue Dumaine, le boulevard Morgan, les rues Solomon et Hennessy et le vieux chemin de la Métairie maintenant l'avenue City Park, désigné par la lettre D sur un devis d'arpentage dressé par H. L. Zander, daté du 15 avril 1904 et annexé à un acte d'achat par Henry Hoffman, d'après lequel devis ledit lot mesure trente quatre pieds onze pouces et quatre lignes sur une ligne oblique faisant face à ladite rue Dumaine par la profondeur suivante: cent vingt pieds six pouces sur la ligne la plus près du boulevard Morgan et la ligne divisoire dudit lot du fond des lots 33, 35, 37 et 39, et cent vingt pieds deux pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté, laquelle divise dudit lot désigné par la lettre E, et trente pieds de largeur dans le fond.

2. Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc., situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Barracks, Pauline, Gayoso et Saulet, désignés par les Nos 10 et 11 en eux, dans l'Ilet No 634, sur un devis de E. Surgi, ingénieur civil, daté du 31 octobre 1895, annexé à un acte passé pardevant Michel Gernon, ancien notaire, lesquels lots mesurant chacun trente et un pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue Banks sur cent vingt pieds de profondeur, le lot No 1 formant le coin des rues Banks et Gayoso, lesquels lots sont subdivisés par des barrières existantes afin de donner au lot d'encoignure 29 pieds 7 pouces 2 lignes de face rue Banks, et au lot contigu 33 pieds 4 pouces 4 lignes de face rue Banks chacun sur 130 pieds de profondeur.

3. Dix lots sur le "Gentilly Terrace" mesurant chacun vingt cinq pieds sur cent dix-neuf pieds, étant les lots cinq à quatorze inclusivement, dans l'Ilet trente-sept, faisant face à la rue Arts, entre Carnot et le carré Monroe et la rue Musique.

4. Une moitié indivise d'un intérêt du Restaurant et commerce de bavette au No 707 rue St-Charles, en cette ville, gérés par la raison sociale de Hoffman et Pearson, incluant le fonds de magasin, installation, meubles et effets dudit commerce.

Conditions—Pour la moitié de l'intérêt dans le Commerce de Hoffman et Pearson, connue comme le Restaurant Cuneo au No 707 rue St Charles, devant être pour du comptant. Pour les dix terrains sur la Gentilly Terrace l'acquéreur devant assumer le paiement de soixante dix billets dûs à la Gentilly Terrace Company, chacun pour la somme de cinquante dollars avec intérêt à six pour cent du 1er septembre 1909, payable un chacun le premier jour de chaque mois, commençant le 1er février 1911 et la balance devant être payée comptant, et pour la balance de la propriété foncière, à condition de un tiers au plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance, s'il y en a, en billets de l'acquéreur en un et deux ans, avec intérêt payable semi-le-de huit pour cent, de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par bon de vendeur et toutes clauses usuelles de sécurité. l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes pour l'année 1911, en sus et en plus du prix de l'adjudication, les actes de vente aux frais de l'acquéreur devant être passés par devant Harry L. Loomis, Jr. notaire, et l'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.
23 juil—23 30—août 6 13 20 24

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Irene Souia Faist, épouse de August Faist.

No 97,795—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. B.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur.—Bureau No 826 rue Union—JEUDI, le 31 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 21 juillet 1911 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 160 autrefois l'Ilet No 8 du faubourg Plaisance, borné par l'avenue Louisiana, les rues Toledano Laurel et Live Oak, maintenant Constance, désigné comme lot No 23 sur un plan annexé à un acte de partage passé pardevant Theo. Guyot, ancien notaire, le 23 janvier 1855; ledit lot mesurant trente-deux (32) pieds trois (3) pouces de face à la rue Toledano sur cent vingt-huit (128) pieds de profondeur, toute mesure américaine.

Lesdites améliorations consistant d'un cottage double ceux ayant 4 chambres de chaque côté et connu comme Nos